



Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
Jusqu'à 29 999 €		2 900 €
De 30 000 € à 44 999 €		4 300 €
De 45 000 € à 59 999 €		4 800 €
De 60 000 € à 74 999 €		5 800 €
De 75 000 € à 89 999 €		6 800 €
De 90 000 € à 109 999 €		7 800 €
De 110 000 € à 129 999 €		8 800 €
De 130 000 € à 149 999 €		9 800 €
De 150 000 € à 179 999 €		11 500 €
De 180 000 € à 219 999 €		13 500 €
De 220 000 € à 299 999 €		6.80 %
De 300 000 € à 499 999 €		6.30 %
A partir de 500 000 €		5.30 %

LOCATION

ZONE TENDUE Montant m ²	ZONE NON TENDUE Montant m ²
13 € dont 3 € pour l'EDL	10 € dont 2 € pour l'EDL

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

Baux Meublés : Dans la limite du plafond Alur.

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 8.30 % TTC des sommes encaissées

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie Anti-Squat
- ⇒ Garantie Vacances Locative (option)

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) : 13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 02/02/2026

LA FINANCIERE DE GESTION | SAS au capital de 15 000 euros | 1 rue de la Blancherie 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

RCS 450346325 | TVA Intracommunautaire FR 95 450 346 325 | Carte professionnelle n°3301 2024 000 000 021 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde

Garantie financière CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Gestion : 950 000 €)

Contrat RC GÉNÉRALI AR79104 - 2 rue Pillet Will, 75009 PARIS Cedex 09- Numéro ORIAS : 15005503

Médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ;

Accès direct au formulaire de réclamation en ligne : <https://recevabilite-mediations.medimmoconso.fr>